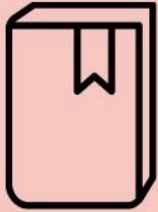





Généralités




- Article 1 : Utiliser uniquement le chargeur fourni avec la tablette pour la recharge.
- Article 2 : L'iPad doit être en permanence dans son étui d'origine, celui-ci ne se verra pas orné d'autocollants ou autre marque distinctive. Tout remplacement doit être soumis à autorisation.
- Article 3 : Ranger et manipuler l'iPad de façon précautionneuse afin de le préserver de toute détérioration ou vol. Signaler toute anomalie avant la fin de journée aux référents iPad.
- Article 4 : La mise à jour des logiciels est assurée par les référents il est donc interdit de les lancer. Il est aussi défendu de modifier sa configuration ou de tenter de supprimer la supervision.
- Article 5 : Lors des échanges numériques (Mails / Messages / Devoirs / ...) vous devez utiliser un langage approprié et bannir tout propos grossier ou diffamatoire vous exposant à des sanctions.
- Article 6 : Il est interdit de modifier les réglages de la tablette, vous devez définir un code de verrouillage et Touch ID afin de garantir la protection de vos données. Le code de verrouillage devra être connu des parents et des enseignants.

Au Collège

- 
- Article 7 : En classe, les élèves doivent être en permanence en possession de leur tablette.
- Article 8 : Les connexions Wifi et Bluetooth doivent toujours rester actives pour permettre le contrôle et les mises à jour.
- Article 9 : L'iPad sera utilisé dans les temps prévus à cet effet par la vie scolaire ou pendant les cours ou études à la demande des enseignants ou des éducateurs.
- Article 10 : Le fait de photographier ou filmer des personnes est soumis à leur accord express ainsi que l'utilisation faite de ces médias. Toute diffusion sur internet est strictement interdite, la seule communication externe est celle gérée par les adultes de l'établissement conformément aux réglementations en vigueur.
- Article 11 : Chaque éducateur ou professeur peut, en fonction de son fonctionnement, ajouter des règles d'utilisation qu'il affichera en classe à côté de la présente charte.

A la Maison

- 
- Article 12 : Si la batterie est en dessous de 60 % en fin de journée, l'iPad doit être chargé pour être opérationnel le lendemain.
- Article 13 : L'iPad peut être utilisé pour faire les devoirs mais il est important de rester vigilant sur le temps face aux écrans.
- Article 14 : L'iPad ne doit pas être utilisé après l'heure du coucher et déposé dans le sac de cours en dehors de la chambre.
- Article 15 : Si la gestion de l'iPad à la maison devient difficile, la tablette pourra rester temporairement dans l'établissement le soir.

A l'extérieur

- Article 16 : Il n'est pas permis d'utiliser l'iPad dans les transports scolaires ou transports en commun ainsi que sur la voie publique.